



Le Bellefontain

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

N° 6 – Novembre 2016



Edito

Après ce retour de vacances de Toussaint, nous reprenons tous nos activités, souvent à un rythme important et bousculé.

Nous avançons dans tous nos projets, principalement sur les travaux de l'église, l'appel d'offres est en cours. Le temps d'analyser celles-ci, nous envisageons le début du chantier avant la fin de l'année si les conditions météorologiques nous sont favorables.

Nous préparons avec sérieux et attention la fusion de notre intercommunalité avec celle de « Carnelle-Pays de France » qui interviendra le 01 janvier 2017. Des rencontres régulières et programmées se déroulent depuis le mois de juin dernier, pour mettre en place sereinement les nouvelles structures de cette future intercommunalité. Nous continuerons à vous tenir informés au fur et à mesure des nouvelles importantes pour notre commune.

Jean-Noël DUCLOS
Maire de Bellefontaine

Sommaire

Travaux réalisés et à venir
Fiscalité et Finances
Vie du Village et Informations



Travaux dans la commune

Travaux réalisés

Comme vous avez pu le constater, un certain nombre de travaux de voiries prévus ont été réalisés durant cet été.

Ainsi, dans la rue des sablons, le stationnement a été normalisé par la mise en œuvre d'un marquage au sol. Désormais, le code de la route s'applique et tout stationnement hors de ces marquages est interdit. Des bandes jaunes sont présentes pour vous le rappeler. Pour accentuer la sécurité de chacun, nous avons fait le choix de créer une zone 30 sur l'ensemble de son linéaire, depuis la route départementale 922 jusqu'à la route de Puiseux. Un stop est désormais installé au tilleul. Avant la fin de l'année un ralentisseur et un cheminement piétonnier seront créés sur la partie encaissée de cette voirie pour diminuer encore la vitesse des véhicules. Cette portion de voie dessert Bellefontaine vers le golf et le Plessis-Luzarches.

Nous comptons sur le sens civique de chacun pour éviter de stationner sur les trottoirs afin de permettre et de faciliter la circulation de tous et notamment des enfants.

Sur la RD 922 nous avons mis en place deux radars pédagogiques dans le but de rappeler à tout le monde que la vitesse de traversée de notre village est limitée à 30 km/h.

Travaux à venir

Comme indiqué dans l'éditorial, d'ici la fin de l'année après l'attribution de l'appel d'offres, les travaux de rénovation de l'église vont débiter pour se dérouler jusqu'à l'été prochain. Nous restons en attente de la décision de la commission des sites sur le permis d'aménager de la place Lavoisier avant le dépôt du dossier du contrat rural en fin d'année. Les travaux devraient pouvoir être lancés courant 2017.

En concertation et après l'obtention d'une subvention à hauteur de 80% attribuée par le Parc Naturel Régional Oise Pays de France, les entrées de notre village seront améliorées par la mise en place de panneaux en châtaignier naturel et la plantation d'un massif de plantes vivaces. Ces aménagements concernent également l'emplacement de notre ancien lavoir rue des sablons. Cette étude gratuite a été réalisée par le PNR conduite par Madame Solange DUCHART chargée de mission paysage au sein de cette structure. Des plantations pour embellir l'ancien lavoir, rue des sablons sont également incluses dans cette enveloppe.

Nous en parlons depuis longtemps, la mise en place d'une vidéo protection sur l'ensemble de notre intercommunalité arrive. En effet, après le retour des différentes autorisations, la finalisation de l'appel d'offres, la société de travaux retenue et l'obtention des différentes subventions, la phase de travaux va être engagée sur ce dernier trimestre 2016 et va se prolonger jusqu'au premier semestre 2017.



Fiscalité et Finances

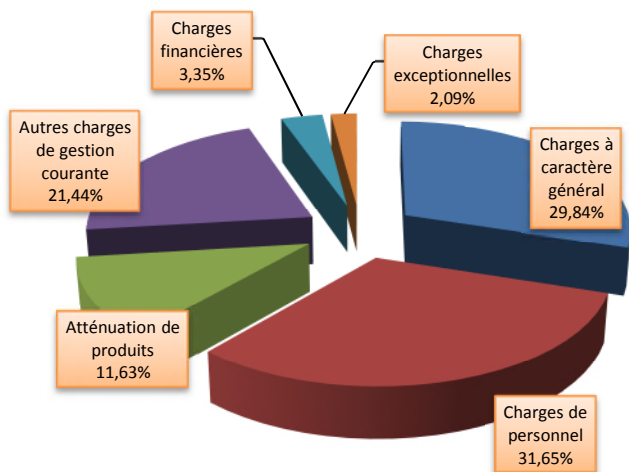
Vous avez pu constater une forte hausse de votre fiscalité 2016. Elle s'explique par un certain nombre de facteurs importants.

Dans un premier temps, la valeur locative cadastrale de chaque propriété a été augmentée par l'état d'environ 1%. A cette hausse il faut remarquer le bond important du taux fixé par le département qui lui progresse de plus de 30% par rapport à l'année dernière, sur lequel nous n'avons aucun pouvoir.

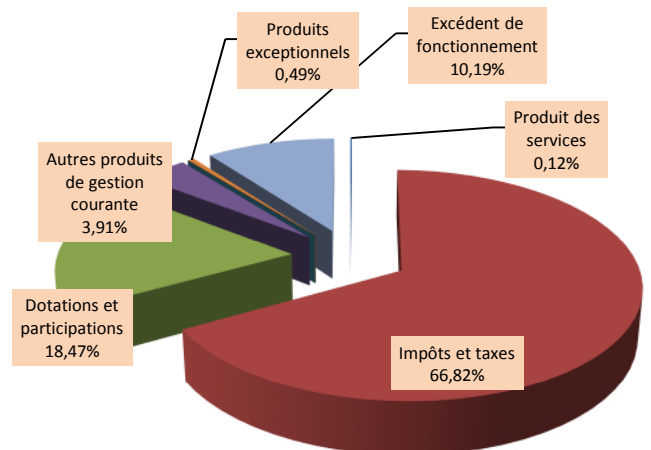
Dans un deuxième temps, la Communauté de Communes du Pays de France a diminué ses taux sur les quatre taxes pour compenser intégralement l'augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette diminution sur les taux des impôts locaux de la CCPF s'inscrit dans la volonté de rapprochement des taux respectifs des 4 taxes locales entre les deux intercommunalités afin de préserver vos intérêts avant la fusion. En effet, nous devons harmoniser ces taxes pour être aussi en conformité avec la loi N.O.T.R.E d'août 2017, qui s'impose à nous, au regard de la fusion imposée de notre intercommunalité avec celle de Carnelle Pays de France, laquelle doit intervenir le 1^{er} janvier prochain. Dans un contexte encore très marqué par le désengagement financier de l'Etat qui se traduit par une réduction importante des dotations pour notre commune, vous avez pu noter que les taux communaux, eux, restent inchangés pour cette année 2016.

Quelques chiffres du budget communal

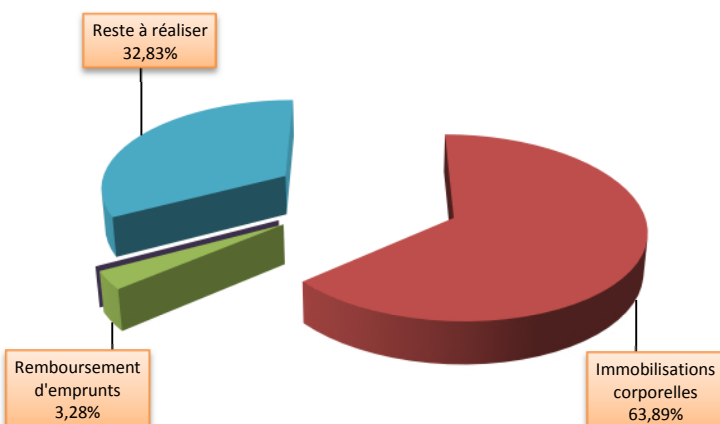
REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



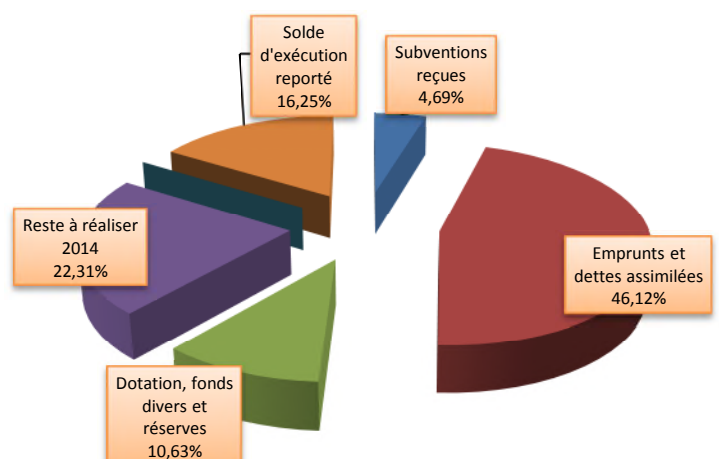
REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Vie du village et Informations

Repas des Aînés

Comme les années précédentes, la commune est heureuse d'inviter ses aînés au restaurant d'application « Le Manoir » restaurant de la Rotonde à Gouvieux, le **Mardi 06 Décembre** à partir de 12 heures.



Arbre de Noël

Les élus vous attendent nombreux au Golf de Bellefontaine le **SAMEDI 10 DECEMBRE** pour accueillir le Père Noël autour du sapin et d'un goûter pour les enfants. Un carton d'invitation parviendra aux familles concernées dans les prochains jours, pour finaliser cet après-midi récréatif.

Portage à domicile

La maison de retraite du Val d'Ysieux à Luzarches, en charge de la préparation des repas portés à domicile chaque jour, a décidé de mettre fin au contrat le liant à cette activité, et ce à compter du 1er Janvier 2017.

L'intercommunalité va donc faire appel à la société DELICE LY, implantée à Saint Martin du Tertre, pour faire perdurer ce service, essentiel à votre vie courante. En effet, Madame Lydia Allain, prendra en charge ce service avec beaucoup d'énergie, de volonté et d'expérience. Elle le fait déjà depuis un an au service des Saint-Martinois.

Halloween au village

Malgré les toiles d'araignées, les sorcières et autres phénomènes étranges, les enfants du village présents lors de l'animation proposée par la commune se sont bien éclatés ! Merci aux animateurs et aux encadrants. A très bientôt pour une activité récréative et manuelle autour du thème de Noël, le

DIMANCHE 04 DECEMBRE après-midi

